

PROCÈS-VERBAL RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 29 Septembre 2017

Lieu de réunion : Mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2017

Date de publication 09 Octobre 2017

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) - Maryvonne CHARTIER - Marie Josée RICHARD - Fabrice MARCHAND - Pascal KNOBLOCH - (Adjoint) - Mesdames Fabienne MITAULT - Véronique MOTHET - Messieurs Laurent DELAFAYE - Serge MORILLON - Jacky MARCHAND - Matthieu GUYON - (Conseillers municipaux)

Absents et Excusés : Alexandra BOUGE - Jean-Louis BOURRIAUX - Philippe RAYNAUD

Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,
La séance débute à 20 heures

Ordre du jour

- création de poste suite à examen professionnel.
- tarifs 2018 Gîtes
- fonds de concours voirie.
- paiement à terme pour vente Billon
- lancement enquête publique vente chemin rural .
- enquête publique création de marnière sur Château Garnier.
- Retours commissions.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Matthieu GUYON de donner une lecture succincte du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 Juillet 2017.

Aucune observation n'étant relevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 Juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

Création de poste suite à examen professionnel.

Pour tenir compte de l'évolution des postes et des missions assurées ainsi que des réussites aux examens professionnels, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

. Le Conseil Municipal décide la création à compter du 1er Décembre 2017, d'un emploi permanent à temps non - complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe à raison de 15 h par semaine.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Tarifs Hébergements 2018

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les tarifs 2018, pour la location des hébergements afin de pouvoir répondre aux demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants sur l'ensemble des prestations. Il décide également d'appliquer un tarif particulier à Vienne Loisirs comme indiqué dans le tableau :

CHALETs	TARIFS 2018		VIENNE LOISIRS	
PRESTATIONS	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août
GESTION LIBRE nuit groupe	16,50 €	17,50 €	14,85 €	15,75 €
GESTION LIBRE INDIVIDUEL				
à partir de 3 nuits pour 1 pers	21,80 €	22,80 €	19,60 €	20,50 €
GESTION LIBRE semaine	402,30 €	409,30 €	362,05 €	368,35 €
DEMI PENSION adultes	38,00 €	39,00 €	35,15 €	36,10 €
DEMI PENSION enfants	31,60 €	32,60 €	29,25 €	30,15 €
PENSION COMPLETE adultes	53,30 €	54,30 €	49,30 €	50,20 €
PENSION COMPLETE enfants	42,65 €	43,65 €	39,45 €	40,40 €
NUIT+PETIT DEJEUNER(adultes)	22,15 €	23,15 €	19,95 €	20,85 €
NUIT+PETIT DEJEUNER (enfant)	19,90 €	20,90 €	17,90 €	18,80 €

CAPUCINE	TARIFS 2018		VIENNE LOISIRS	
PRESTATIONS	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée
GESTION LIBRE nuit charges comprises	13,80 €	14,80 €	12,40 €	13,30 €
LOCATION salle	165,10 €	165,10 €	148,60 €	148,60 €
DEMI PENSION adultes	33,45 €	34,45 €	30,95 €	31,90 €
DEMI PENSION enfants	29,15 €	30,15 €	26,95 €	27,90 €
PENSION COMPLETE adultes	50,45 €	51,45 €	46,70 €	47,60 €
PENSION COMPLETE enfants	39,50 €	40,50 €	36,55 €	37,45 €
NUIT+PETIT DEJEUNER (adulte))	18,20 €	19,20 €	16,40 €	17,30 €
NUIT+PETIT DEJEUNER (enfant)	17,20 €	18,20 €	15,50 €	16,40 €
VIN D'honneur/réunion/séminaire	38,00 €	38,00 €	34,20 €	34,20 €

CAVALIERE	TARIFS 2018		VIENNE LOISIRS	
PRESTATIONS	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée
GESTION LIBRE nuit charges comprises	15,85 €	16,85 €	14,25 €	15,15 €
LOCATION salle	171,55 €	171,55 €	154,40 €	154,40 €
DEMI PENSION adultes	35,30 €	36,30 €	32,65 €	33,60 €
DEMI PENSION enfants	31,10 €	32,10 €	28,75 €	29,70 €
PENSION COMPLETE adultes	52,30 €	53,30 €	48,40 €	49,30 €
PENSION COMPLETE enfants	41,40 €	42,40 €	38,30 €	39,20 €
NUIT+PETIT DEJEUNER(adultes)	20,15 €	21,15 €	18,15 €	19,05 €
NUIT+PETIT DEJEUNER(enfants)	18,00 €	19,00 €	16,20 €	17,10 €
VIN D'honneur/réunion/séminaire	39,45 €	39,45 €	35,50 €	35,50 €

REPAS DIVERS	TARIFS 2018		VIENNE LOISIRS	
PRESTATIONS				
REPAS Adultes	14,50 €		13,75 €	
REPAS AMELIORE Adultes	20,45 €		19,40 €	
REPAS Enfants	9,70 €		9,20 €	
REPAS AMELIORE Enfants	14,50 €		13,75 €	
PETIT DEJEUNER enfants	4,40 €		4,20 €	
PETIT DEJEUNER adultes	5,90 €		5,60 €	
GOUTER/PAUSE CAFE	1,45 €		1,35 €	

PRESTATIONS DIVERSES	TARIFS 2018		VIENNE LOISIRS	
HEURE MENAGE(si nécessaire)	21,70 €			
LAVAGE LINGE(lessive non fournie)	6,60 €			

Tarifs 2018 Camping.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les tarifs 2018, pour le camping afin de pouvoir répondre aux demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants sur l'ensemble des prestations. Il décide également d'appliquer un tarif particulier à Vienne Loisirs comme indiqué dans le tableau:

CAMPING	TARIFS 2018		VIENNE LOISIRS	
	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée
GARAGE MORT/MOIS	53,20 €			
GROUPE	3,70 €	4,70 €	3,35 €	4,25 €
TOILE 1 nuit	8,65 €	9,65 €		
TOILE plus d' 1 nuit	6,90 €	7,90 €		
CARAVANE 1 nuit	13,80 €	14,80 €		
CARAVANE plus d'1 nuit	10,60 €	11,60 €		

Tarifs 2018 Salle des Fêtes.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les tarifs 2018, pour la location de la salle des Fêtes afin de pouvoir répondre aux demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants sur l'ensemble des prestations. Il décide également d'appliquer un tarif particulier à Vienne Loisirs comme indiqué dans le tableau :

SALLE DES FETES	TARIFS 2018	VIENNE LOISIRS
HORS COMMUNE		
avec chauffage	336,45 €	302,80 €
sans chauffage	285,70 €	257,15 €
COMMUNE		
avec chauffage	260,85 €	
sans chauffage	210,40 €	
DIVERS		
VIN D'Honneur	126,70 €	114,05 €
Réunion	126,70 €	114,05 €

Fonds de concours voirie.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1-039 en date du 6 décembre 2016, portant création d'une nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes de la région de Couhé, du Pays Gencéen et des Pays Civraisien et Charlois, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales permettant aux EPCI à fiscalité propre d'aider leurs communes membres à assumer des charges qui n'ont pas été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaires, intéressent plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI,

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'entretien de la voirie communale, la Communauté de Communes accordait à ses communes, un fonds de concours.

Considérant qu'en attente des décisions ultérieures qui interviendront concernant l'exercice de la compétence voirie, il convient de solliciter la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour :

- Obtenir la même répartition du fonds de concours de voirie soit un montant de 18 600 €
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours et ne concerne que les travaux de fonctionnement de la voirie .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Décide à l'unanimité de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou en vue de participer au financement de l'entretien de la voirie**
- **Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.**

Paieement à terme pour vente Billon

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les précédentes réunions au cours desquelles il avait été décidé de la vente de terrains équipés de coffrets de viabilisation à Mr BILLON ainsi que de l'achat par la Commune d'un terrain jouxtant le Poney Club et appartenant à Monsieur et Madame BILLON.

Il indique qu'il a rencontré, avec Maître FAVREAU, Mr BILLON et son notaire et qu'au cours du rendez-vous Mr BILLON a souhaité que le prix qu'il doit verser à la Commune soit payé à terme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte sa demande et donc décide que le prix des terrains cédés à Mr et Mme BILLON, sera payé à terme, au plus tard lors du paiement par la Commune du prix d'achat du terrain jouxtant le Poney Club à Monsieur et Madame BILLON.

Enquête publique préalable à la vente d'une partie du chemin rural de Céré à Plan

Considérant que le bien communal (partie du Chemin Rural de Céré à Plan situé entre la RD 102 et le CR du Moulin de Mousseaux à Saint-Secondin) pour des raisons de sécurité (engins agricoles) n'est plus utilisé par le public.

Considérant que des tracés de contournement existent.

Considérant que pour ce qui concerne les chemins de randonnées, un parcours de substitution a été proposé par Monsieur AUSSENAC de la Direction Générale des Services Départementaux (environnement-Plan Départemental des Itinéraires et Randonnées Pédestres) et a été retenu.

Considérant que le prix de vente (2€ le m²) a été accepté par Monsieur ROUSSEAU.

Considérant que les servitudes associées à la vente ont été acceptées par Mr ROUSSEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **décide de lancer l'enquête publique préalable à l'aliénation et la vente de la partie du CR dit de Céré à Plan situé entre la RD 102 et le CR du Moulin de Mousseaux à Saint Secondin.**
- **charge le Maire de rédiger l'arrêté municipal de lancement de cette procédure.**
- **autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette enquête.**

Enquête publique création de marnière sur Château Garnier.

Le Maire expose au Conseil Municipal l'enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le Directeur de la SA CARRIERES IRIBAREN, pour l'exploitation d'une carrière de marne au lieu-dit "Savaillé" commune de Château-Garnier,

activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il précise que le Conseil est appelé à donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet .

Retours commissions.

Cantine:

Mme RICHARD indique au Conseil Municipal qu'une réunion avec le personnel de la cantine a été réalisée (personnel de surveillance et cuisinières). Il en ressort une idée de 2 services et pas de self dans un premier temps.

Un essai va être fait la dernière semaine avant les vacances.

D'autre part Mme RICHARD présente au Conseil un questionnaire destiné aux parents pour connaître leur avis concernant d'une part, le maintien du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019 à 4 jours et demi ou 4 jours, et par voie de conséquence à la reconduction ou non des activités périscolaires.

Réunion du SIMER:

Le Maire fait part au Conseil d'une réunion avec le SIMER concernant le ramassage des ordures ménagères au niveau du Civraisien avec une implication plus importante.

Une étude est également en cours pour transformer la redevance en taxe....

Questions diverses.

Borne électrique:

Le Conseil demande au Maire de se renseigner pour envisager la pose d'un panneau indiquant l'implantation de la borne.

Voirie:

Le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes concernant les prévisions de travaux au niveau de la voirie. Mr Fabrice MARCHAND est chargé de compléter l'enquête correspondante.

Mille Bulles :

Le Maire indique au Conseil qu'il a rencontré la directrice de Mille Bulles au sujet des ateliers enfants/parents itinérants et que devant le peu de fréquentation sur Saint Secondin cet atelier ne sera plus assuré.

Le Poney Club :

Le Maire indique au Conseil qu'il a rencontré Mr PARIS du Poney Club au sujet de l'achat de sable pour la carrière. Mr PARIS a contacté un fournisseur qui pouvait livrer du sable de Fontainebleau. La facture s'élèverait alors à environ 12 000 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré s'oppose totalement à cet achat.

Visite à POMPAIRE:

Le Maire fait part au Conseil de la visite effectuée à POMPAIRE, commune qui possède un lotissement communal. Il indique qu'il serait peut-être bon de procéder à un entretien plus rigoureux des parcelles à vendre.

Pancarte sociétés:

Une étude pour l'implantation d'une pancarte pour indiquer la société NOIRAULT est à voir avec la Communauté de Communes.

Abri Bus:

Mr KNOBLOCH indique que certains parents demandent à ce qu'un porte vélo soit installé à l'abri bus de la place de la Mairie.

Cimetière :

Mme RICHARD qui travaille au niveau du cimetière a rencontré des personnes qui redemandent à ce qu'un nouveau point d'eau soit installé vers le fonds du cimetière.

Demande d'admission en non valeur:

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme JEAMET, receveur municipal, concernant l'admission en non valeur d'un montant de 217 € en EAMS pour des cantines.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte cette demande et charge le Maire des formalités nécessaires.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme JEAMET, receveur municipal, concernant l'admission en non valeur d'un montant de 85.17 € en commune pour des factures d'assainissement.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte cette demande et charge le Maire des formalités nécessaires.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme JEAMET, receveur municipal, concernant l'admission en non valeur d'un montant de 368.28 € en commune pour impossibilité de recouvrement des pièces suite à insuffisances actif ou inférieur aux seuils de poursuite.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte cette demande et charge le Maire des formalités nécessaires.

Décisions modificatives:

DM1 EAMS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget EAMS étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

<u>OBJET DES CREDITS</u>	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
Installation matériel			2315-040	2023.20
Travaux lingerie et Vestiaire	2315-1022	2023.20		
Fourniture petit équipement			60632	2023.20
Immobilisation corporelles			722-042	2023.20
Créances admises en non-valeur	6541	250		
Créances éteintes			6542	250

DM1 COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget communal étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

<u>OBJET DES CREDITS</u>	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
Installation matériel			2315-040	7698.33
Travaux école	2315-1041	-5070.73		
Travaux centre bourg	2315-1042	-2627.60		
Fourniture petit équipement			60632	7698.33
Immobilisation corporelles			722-042	7698.33
Créances admises en non-valeur	6541	100		
Créances éteintes			6542	100

DM2 COMMUNE

Le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget communal de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
2315 1045	Installation Borne incendie		15390.00
10222	FCTVA	2565.00	
1311 1045	Subv Etat	6412.50	
1312 1045	Subv Région	2565.00	
1326 1045	Subv Soregies	2565.00	
1328 1048	Subv CRCA	1282.50	

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour la séance est levée.